

**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 12 décembre 2019**

Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE**PROCES-VERBAL**

Le **douze décembre deux mille dix-neuf** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **cinq décembre 2019**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Thierry FALQUERHO, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN présente de la question n°2 à 24, Alain HASCOET, Gwendal HENRY, Joël TRÉCANT, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Sylvie SCOTÉ, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Stéphanie LETELLIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Claudine CORPART a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ
- 2) Roselyne MALARDÉ a donné pouvoir à Jean-François LE CORFF
- 3) Françoise BARJONET MOY a donné pouvoir à Nolwenn LE ROUZIC
- 4) Martine JOURDAIN a donné pouvoir à Thierry FALQUERHO (question n°1)
- 5) Franck LE GOURRIÉREC a donné pouvoir à Julian PONDAVEN
- 6) Michaël BEAUBRUN a donné pouvoir à Pascal LE LIBOUX

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Jacques KERZERHO** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2019.

Fabrice LEBRETON déclare :

« Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 24 octobre dernier, nous vous avons posé une question relative au poste du nouveau DGS. Nous voulions, en effet, savoir si la vacance du poste avait, conformément à la réglementation, été déclarée et affichée au Centre de Gestion du Morbihan.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous apporter, ce soir, une réponse comme vous l'avez annoncé lors du Conseil Municipal du 24 octobre. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « ça a été fait début octobre, non fin octobre au Centre De Gestion du Morbihan dans les délais qui étaient nécessaires, de vacance ».

Fabrice LEBRETON intervient après Monsieur le Maire et déclare : « Cela nous semble surprenant. Nous avons contacté le Centre de Gestion du Morbihan qui nous a appris en effet que vous avez transmis la déclaration de vacance du poste de DGS, le vendredi 25 octobre soit le lendemain de notre intervention en Conseil Municipal. Le 24 octobre 2019, lors de ce Conseil, vous avez déclaré, je cite : « oui, il y a un nouveau DGS depuis le 1^{er} octobre ».

Vous dites qu'il y a un DGS depuis le 1^{er} octobre, annoncez que vous avez fait la déclaration de vacance du poste le 25 octobre. Or, la déclaration de vacance de poste de DGS est une obligation réglementaire préalable à la nomination d'un agent sur un poste.

Comment expliquez-vous donc :

- que le nouveau DGS soit en poste depuis le 1^{er} octobre mais que la déclaration du poste n'ait été faite que le 25 octobre ?
- que l'emploi de DGS ne soit pas pourvu dans le Tableau des Emplois Permanents sur lequel nous devons nous prononcer en fin de séance ?

De même, comment expliquez-vous que sur le document qui nous a été transmis par le Centre de Gestion du Morbihan, le poste de DGS est à pourvoir le 1^{er} janvier 2020 alors que vous avez annoncé en Conseil Municipal qu'il y a un nouveau DGS depuis le 1^{er} octobre ?

Soit il y a un DGS avec un statut, des attributions et une rémunération adaptés soit il n'y en a pas.

Monsieur le Maire, merci donc de nous apporter des explications et des éclaircissements. »

Monsieur le Maire ajoute : « Vous posez la question, vous avez la réponse. Michèle DOLLÉ va vous apporter quelques précisions. Si vous pensez qu'il y a eu quelque chose de délictueux, il y a un Tribunal Administratif. Vous posez un recours mais la question n'est pas là, la question est qu'on a fait les choses comme il fallait le faire ».

Michèle DOLLÉ précise : « La vacance de poste a effectivement été faite au lendemain du conseil municipal, on respecte le délai qu'il faut respecter. Quand on crée un poste on peut l'inscrire au Tableau des Emplois Permanents. On n'est pas obligé de le pourvoir tout de suite et il me semble que la nomination du nouveau DGS sera au 1^{er} janvier. Je ne sais pas si vous vous rappelez mais régulièrement, on revient pratiquement tous les mois avec un Tableau des Emplois Permanents où on crée des postes. Ensuite on a le recrutement, le recrutement peut prendre du temps. On ne le fait pas forcément au lendemain de l'inscription sur le Tableau des Emplois Permanents et c'est fait pour nous permettre de pouvoir pourvoir le poste à ce moment-là. De toute façon, on respecte et les délais, et la procédure ».

Xavier POUREAU déclare : « Donc, je comprends qu'il n'y a pas de DGS en titre en ce moment mais un DGS de remplacement. Effectivement comme le disait Fabrice LEBRETON, cela mérite d'être vérifié, et s'il y a besoin on fera un recours administratif, cela me paraît nécessaire, c'est quand même un poste important, le plus important de l'équipe communale, et il faut une régularité dans la désignation, c'est bien évident afin que personne ne soit spolié dans cette affaire, ni les candidats potentiels, ni la Commune. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Le plus important c'est que la collectivité fonctionne dans de bonnes conditions ce qui est le cas. Ces interventions figureront dans le compte-rendu qui sera présenté au mois de janvier et entre temps on vous apportera les éléments écrits. Si vous estimez qu'il n'y a pas eu les réponses suffisantes, il vous restera à engager les procédures prévues dans le cadre du Tribunal Administratif ».

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2019.

2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 0	
Non votant : Prend acte				

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

3) ASSOCIATION HENNEBONTAISE DES AMIS DES ARTS ET DE LA CULTURE – PROJET DE CONVENTION

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous saluons, bien évidemment, les associations qui soutiennent les arts et la culture. Toutefois, nous voterons contre ce bordereau pour les raisons que nous allons développer. Nous estimons, en effet, qu'il présente plusieurs risques pour la Commune et les élus. Son objet est « *de soutenir l'action de la Ville d'Hennebont en matière artistique et culturelle et plus particulièrement de participer à l'enrichissement de ses collections picturales [...]* » Ses éléments statutaires doivent nous inviter toutes et tous à la plus grande prudence. Nous craignons, en effet, mais cela demande bien sûr à être vérifié par des services compétents, que cette association ne soit qualifiée, aux yeux de la loi, d'association transparente.

En droit, « *une association est qualifiée de transparente quand elle ne dispose pas d'une autonomie de décision par rapport à la collectivité qui la subventionne et dont elle n'est qu'un démembrement visant à permettre de s'affranchir des règles en vigueur et à échapper à tout contrôle effectif* » (d'après le site associathèque)

Au regard de cette définition, nous nous interrogeons sur le degré d'indépendance de l'association vis-à-vis de la Commune, sur ses ressources propres. Nous nous demandons aussi si ses missions ne se confondent pas avec les compétences de la collectivité puisque par cette convention, la Ville va confier, à cette association, des tâches qui sont celles d'agents municipaux (Archives et du Patrimoine). Avant de voter ce bordereau, nous estimons donc indispensable de s'entourer de toutes les garanties juridiques. Si cette association venait à être qualifiée de transparente, les conséquences pourraient être lourdes pour la collectivité puisque cette pratique est illégale.

Des élus ont ainsi été condamnés pour les motifs suivants : gestion de fait, détournement de fonds publics, abus de confiance, prise illégale d'intérêt. Pour ces raisons, nous allons voter contre ce bordereau. »

Xavier POUREAU pose une question : « S'agit-il d'un projet de convention que vous nous soumettez, donc susceptible d'évolutions, ou de la convention définitive ? Provisoire donc c'est un projet que se travaille et qu'on sera amené à revoir dans un prochain Conseil Municipal ...

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Le projet c'est resté dans les copiés-collés mais ce soir on vote le principe de cette convention. Ce soir, on vote parce qu'on a besoin de cette convention pour pouvoir attribuer un certain nombre d'œuvres d'artistes soit qui ont vécu à Hennebont, soit qui ont décrit Hennebont par la peinture ».

Xavier POUREAU poursuit : « Dans ce cas cela change tout, autant cela aurait pu se discuter si nous avons obtenu plus tard des éclaircissements, autant pour le coup nous voterons contre, tout en reconnaissant aux associations le droit de se créer et de travailler dans le domaine des arts et de la culture, il n'y a pas de souci.

Mais nous ne saisissons pas tout à fait bien les tenants et les aboutissants de cette convention, pour les raisons suivantes :

- L'objet de l'association nous interpelle : « soutenir l'action de la Ville ... et participer à l'enrichissement de ses collections » ; la Ville a-t-elle exprimé un tel besoin ? et dans ce cas on pourrait retomber dans le cas de ce qu'on appelle une association « transparente », est-ce légal en droit ? la question se pose.
- En admettant que tout cela soit régulier et vérifié, notamment la défiscalisation : quelles garanties aurait-on sur l'origine des œuvres qui seraient ainsi donnée à la Ville ? Ne risque-t-on pas de voir arriver des œuvres dont la propriété serait par la suite contestée par le propriétaire initial ? Même si le sujet est sans doute de moindre importance je vous renvoie au film « la femme au tableau », qui parle d'un tableau de Klimt qui a donné lieu à un procès retentissant et intéressant dans son déroulement.
- En plus de ce risque potentiel, qu'on espère minime, il y aura pour la Ville une charge incontournable à la voir s'enrichir d'un certain nombre d'œuvres du stockage et de l'entretien de ces œuvres (assurance, restauration, ...)

Donc pour ces raisons – les risques soulevés d'une part, la charge pour la Ville - nous voterons contre cette convention. »

Frédéric TOUSSAINT répond à Xavier POUREAU : « Je souhaite apporter quelques précisions car j'ai l'impression qu'on est un peu dans le domaine du fantasmagorique. J'entends parler de collectivité et de subvention. La subvention il n'y en aura pas puisque c'est une association. J'ai entendu parler de subvention et de collectivité et il n'y a pas de subvention de la collectivité à cette association d'une part. Ensuite, la tâche d'archivage qui sera dévolu, effectivement il faut bien mettre quelque part les œuvres et les entreposer avant d'envisager une restauration et une exposition. Ensuite, je m'interroge un peu Monsieur Xavier POUREAU sur votre approche des associations qui défiscalisent car vous en connaissez une c'est Sauv'é qui fait exactement la même chose. Et ensuite, dernier élément dont le COPIL de l'association figure en bonne position un commissaire-priseur qui va travailler bénévolement pour estimer les œuvres qui pourraient rentrer dans les collections de la Ville ».

Monsieur le Maire ajoute : « Ce qui est clair dans cette affaire c'est que c'est une chance. Vous nous apprenez ce soir comment traduire ce qui est une chance de gens qui sont des donateurs, des gens qui sont passionnés par Hennebont, qui disent on a des œuvres intéressantes, on ne veut pas les laisser dans notre patrimoine familial. C'est ça l'idée. Il y a des ventes qui se font aux enchères à Quimper, ... et c'est très difficile pour une administration territoriale d'aller dans des séances aux enchères. C'est une chance d'avoir une association support qui est indépendante, qui fait le choix de spécialistes. Sur l'autre aspect, et là c'est contradictoire, ça va emmener une charge supplémentaire parce qu'il faut les stocker, les entretenir, les assurer et à la fois on dit on risque de tirer du travail aux archivistes, ... Tout cela est fait en étroite liaison avec les services concernés. Le débat il est clair ».

Frédéric TOUSSAINT ajoute : « Il y a une association qui a œuvré un peu dans le même style avec à peu près le même type de convention, c'est l'association du Faouët, avec la réussite tous les ans au Musée du Faouët donc

on est sur cette piste-là donc pourquoi à Hennebont cela ne marcherait pas alors que ça a marché ailleurs. Ceux des questions qu'il faut se poser aussi ».

Fabrice LEBRETON intervient après Monsieur le Maire et déclare : « Je ne partage pas du tout un élément que vous venez d'énoncer à savoir que ce n'est pas, selon vous, aux services d'aller voir les expositions, les commissaires-priseurs ou les ventes aux enchères pour recueillir des œuvres. Je pense, au contraire, que si. C'est le travail de tout membre du personnel travaillant dans le domaine du patrimoine et de la culture. On n'a pas du tout, Monsieur le Maire, la même approche. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « On n'a pas les mêmes approches et plus les élections se rapprochent, moins on a les mêmes approches. Objectivement, on a des gens qui vont faire du bénévolat qui ont un seul intérêt c'est la promotion de la Ville d'Hennebont, c'est l'enrichissement des œuvres dont elle serait propriétaire, donc on a des visions différentes ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31
Unanimité	Pour : 25	Contre : 6 LGPH DCPH	
Abstention : 0		Non votant : 0	

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre l'association hennebontaise des Amis des Arts et de la Culture et la Ville d'Hennebont.

4) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE HENNEBONT-KRONACH

Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « A moins qu'il s'agisse d'une avance remboursable ???? Peu probable et pas le rôle de la Mairie.

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Peut-être c'est un problème de libellé. Effectivement, c'est une subvention qui est pour partie sur le budget 2019 et une subvention plus large pour 2020 qui prévoit le déplacement mais aussi d'autres formes d'actions. Il y a un travail qui est fait avec le comité de jumelage pour prévoir cela en particulier avec le photographe Pierre-Yves NICOLAS pour des photos géantes sur les remparts de Kronach. On vient d'avoir les chiffres des 30 ans de jumelage avec Kronach, c'est 1 743 voyageurs avec 950 personnes différentes sur ces trente années. C'est 786 jeunes de moins de 25 ans qui sont allés à Kronach. C'est 47 bus financés par le Comité, 4 bus financés pour la Mairie et ne sont pas inclus les échanges avec les pompiers, les 2 allers et retours des Relayeurs du Blavet, les établissements scolaires, les stagiaires, les emplois saisonniers et pour mémoire Frau LAURENS qui avait enseigné au collège Curie et qui est décédée récemment. Effectivement c'est 30 ans, ça sera en 2020 les 30 ans à Kronach et 2021 à Hennebont. Certainement pour 2021, pour ceux qui seront aux affaires, il faudra trouver une forme mais elle sera peut-être moins onéreuse parce que l'on n'aura pas ce problème de déplacement. Quant à la réflexion de Xavier POUREAU sur les anniversaires à venir, sur les 10 ans, 20 ans, ... de Mumbles il faudra travailler de la même façon ».

Xavier POUREAU poursuit : « C'est une subvention, dans ce cas nous sommes plutôt « contre » ; cela crée un précédent vis-à-vis des autres jumelages, les membres assurant eux-mêmes les coûts de déplacement ; autant nous serions favorables à une demande de subvention pour un événement ou quelque chose de particulier lié à l'anniversaire, autant attribuer cela aux déplacements ne nous paraît conforme à ce qui se pratique habituellement. »

Xavier POUREAU ajoute « si, je comprends qu'on appliquera le même principe à toutes les associations ? »

Monsieur le Maire ajoute : « Oui ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

5) AVENANT CONTRAT VILLE – MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON « Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt cet avenant qui apporte des précisions et qui présente des mesures au contrat cadre signé en juillet 2015.

Nous saluons la richesse des différentes mesures qui sont annoncées mais nous devons quand même nous interroger sur les moyens humains et financiers mis en œuvre par les différents partenaires notamment l'Etat. Si les moyens ne suivent pas, ces belles mesures affichées dans ce document, seront, pour beaucoup, sans lendemain.

Que dire donc sur la participation de l'Etat pour la politique de la Ville ? Voici quelques chiffres qu'il nous semble important de rappeler. En 2016, la participation de l'Etat s'élevait à 53 068€ contre 50 732€ en 2017-2018-2019.

Si elle n'a pas diminué depuis 2017, elle n'a pas, non plus, été réévaluée. Certes, elle dépend du nombre d'habitants mais, au vu des difficultés majeures que connaissent les quartiers hennebontais qui en bénéficient, on peut regretter que les subventions de l'Etat ne représentent, en 2018, qu'à peine 8% du coût total des différentes actions menées sur la ville [650.043€].

Domage donc qu'elles n'aient pas été abondées de façon conséquente car il y a tant à faire dans ces quartiers : au niveau social, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'habitat, de la sécurité...

Voici quelques indicateurs qui reflètent les difficultés que connaît la population de Keriou Ker :

- Le nombre de personnes couvertes par les aides de la C.A.F. a progressé à Keriou Ker de +1.32% entre 2014 et 2016.
- 25 % des habitants de Keriou Ker vivent avec de prestations sociales.

Les politiques d'austérité menées depuis des années sont les principales responsables de cette situation. Ces mesures brutales s'accompagnent de reculs sociaux, de baisses des salaires, de casse des services publics, de l'aggravation des inégalités...

L'Etat ne peut plus continuer d'afficher de beaux objectifs s'il ne donne pas aux collectivités, notamment aux communes, les moyens financiers de les atteindre.

- Comment le Gouvernement entend-il agir efficacement contre la criminalité organisée et l'économie souterraine s'il ne donne pas tous les moyens à ses fonctionnaires de Police ou à ceux de la Justice de lutter contre ces fléaux qui gangrènent des quartiers ?
- Comment veut-il favoriser l'éducation s'il continue de réduire les moyens alloués aux établissements du primaire et du secondaire ?

- Comment prétend-il investir pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée quand il se contente de « mesurette » qui ne permettent pas de résorber conséquemment le chômage des jeunes ?
- Comment peut-il annoncer vouloir réduire la pauvreté, résoudre les difficultés économiques et sociales de toutes natures quand il annule, par exemple, en 2017 des crédits politique de la ville à hauteur de 11 % soit 46.5 millions d'€ du budget national prévu ?

Il ne peut donc y avoir d'ambitions pour ces quartiers de la République sans moyens financiers conséquents.

Ce n'est visiblement pas le choix qu'a fait Emmanuel MACRON comme en atteste, par exemple, son refus de suivre, en mai 2018, les préconisations de Jean-Louis BORLOO qui suggérait près de 50 milliards d'€ d'investissements pour les quartiers en difficultés.

Il préfère réduire les dépenses dans les aides sociales (baisse des A.P.L. par exemple) pour compenser les cadeaux fiscaux faits aux plus riches : l'an passé, les 1 % les plus riches ont bénéficié de 4,5 milliards d'euros. Emmanuel MACRON se prive ainsi de capacités d'investissement et de redistributions colossales dont pourraient bénéficier les quartiers en difficultés comme ceux d'Hennebont.

L'étude de ce rapport appelle beaucoup d'autres remarques. Nous pourrions bien sûr évoquer des problématiques sur lesquelles nous nous sommes déjà exprimés : celles de l'habitat et de la sécurité qui sont des enjeux majeurs.

Nous préférons développer une remarque sur l'un des piliers de la cohésion sociale : le développement de l'accès aux soins et à la santé.

Nous attarderons sur la mesure 9 de la thématique « Solidarité », celle concernant le développement du nombre de maisons et de centre de santé d'ici 2022. C'est une très belle ambition que nous soutenons bien évidemment. Monsieur le Maire, nous souhaitons avoir quelques précisions et informations sur l'avancée du projet de centre de santé à Kerihouais. En effet, ces dernières semaines, nous avons été alertés, tant par les responsables de ce projet que par la presse locale, que ce qui semblait en bonne voie d'ouvrir début 2020, ne l'est plus et serait retardé de plusieurs mois, voire ne verrait peut-être pas le jour. La cause de cette situation, un financement mal évalué notamment par le bailleur social. Pour information, ce dernier vient d'annoncer que le coût des travaux du local, devant accueillir ce centre de santé, va passer de 82 000€ à 165 000€ ; ce qui oblige l'association porteuse du projet, à trouver 83 000€ supplémentaires. Nous nous garderons bien d'accuser quiconque de freiner ou de ralentir ce projet afin qu'il ne se réalise pas. Je pense qu'aucun.e élu.e dans cette salle du Conseil Municipal ne s'oppose à ce que notre Ville accueille 3 voire 4 médecins.

Bien au contraire, ensemble, nous devons tout faire pour que ces médecins qui ont un projet solide, viable et pérenne, puissent, avec d'autres spécialités paramédicales, s'installer rapidement à Kerihouais.

D'autres communes, petites en plus, sans gros budget, n'hésitent pas à mettre leurs moyens financiers pour accueillir un médecin. On leur fait confiance en mettant à leur disposition des locaux professionnels payés par les communes voire un logement et des facilités financières pendant quelques années. À Hennebont, vu les difficultés à remplacer des médecins vieillissants, il nous semble indispensable que la Ville d'Hennebont fasse un effort pour l'installation de ce centre de santé qui pourrait donner envie à d'autres médecins généralistes de s'installer et de retrouver le nombre de médecins que notre Ville a connu il y a encore peu d'années. Rappelons qu'une Ville comme Hennebont se devrait d'avoir une quinzaine de médecins puisqu'on estime qu'il faut 1 médecin pour un peu plus de 1 000 habitants.

Nous souhaitons que la ville d'Hennebont, l'ARS, le bailleur social mais peut être aussi le Conseil Départemental s'engagent au-delà de ce qu'ils ont prévu. Car, ce n'est pas de sitôt que l'on retrouvera un projet comme celui qu'ont engagé la douzaine de professionnels de la santé. Et notamment à Kerihouais, quartier qui a grand besoin des services d'une telle structure.

Monsieur le Maire, nous avons donc plusieurs questions à vous poser :

1 : Dans le bordereau, nous pouvons lire la chose suivante, page 30 : « Ville d'Hennebont : Accompagnement financier du projet de création du centre de santé communautaire [...] si sa viabilité et sa pérennité sont démontrées. »

Qu'est-ce que cela signifie ? La participation financière de la Ville (22 000€) est-elle en suspens ?

2 : Quels leviers pensez-vous pouvoir actionner pour compléter le financement prévu initialement ?

3 : Le bordereau nous apprend que Lorient Habitat s'engage financièrement sur l'aménagement des locaux ? Lorient habitat va-t-il prendre à sa charge les 83 000€ qui manquent ?

4 : La CPAM pourrait apporter un possible soutien financier. Cette participation est-elle confirmée ? Si oui, à quelle hauteur ?

4 : Avez-vous proposé à l'association un local provisoire ? Si tel est le cas, quel est-il et se trouve-t-il dans le Quartier Prioritaire de la Ville, condition *sine qua non* pour que les aides de l'ARS soient maintenues.

5 : Quelles sont les opportunités que vous envisagez pour permettre une relocalisation rapide à Kerihouais et avec quel calendrier ?

Monsieur le Maire, nous espérons que nos questions trouveront des réponses et que notre intervention sera suivie d'actes positifs dans l'intérêt de la population et de sa santé. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Je peux répondre sur Stétho'scop c'est comme cela que se sera fait. Dans l'intervention il y a 2 niveaux, il y a un niveau très généraliste, on pourrait souscrire en disant toujours plus d'argent de l'Etat pour les politiques de la ville oui bien sûr on serait bien content si les 50 000 se transformaient en 80 000, 100 000. Pour l'instant, on fait avec l'argent qu'on a, au mieux. Sur le dossier Stétho'scop, il s'agit d'une association de médecins généralistes salariés de l'association mais aussi de d'autres disciplines paramédicales, médicales, voir aussi sociales. C'est un groupe de personnes extrêmement motivées sur un projet, qui n'est pas unique en France parce qu'il y a deux autres sites en France, mais qui est complètement en dehors des clous habituels des financements de la santé. Sur la partie soins et avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) les choses sont relativement simples, sur la partie accompagnement social les choses ont bien plus compliquées par rapport aux financeurs. Ça c'est le 1^{er} problème. Ce dossier est complexe parce qu'il est extrêmement innovant, extrêmement intéressant et on le soutient à 200 %. La difficulté c'est la mise en œuvre. L'exigence de l'association souhaite un nombre conséquent de locaux. Il est hors de question que ce ne soit pas des locaux qui ne sont pas adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'espace qui a été envisagé au rez-de-chaussée de la tour de Kerihouais nécessite de débloquer 2 appartements au minimum puis on est passé à 4 pour accueillir tout ce monde. Les exigences se sont faites jour au fur et à mesure ce qui fait de l'évaluation financière initiale n'est plus du tout d'actualité. Ce que j'ai cru comprendre c'est que Lorient Habitat travaille avec l'argent des locataires. La question de fond c'est est-ce que c'est aux locataires de Lorient Habitat de financer le centre de santé ? C'est une question importante et ce n'est pas la position de Lorient Habitat qui dit oui nous on veut bien donner le coup de pouce, le coup de main mais pas du 100 %. Pour répondre à la question précise de Fabrice LEBRETON. La Ville maintient ses financements sans souci. La Ville est en contact hebdomadaire avec cette association pour trouver des solutions. Ces financements publics autour de ces médecins salariés ne peuvent se faire qu'avec l'accord de l'ARS et en particulier s'ils sont présents sur le quartier politique de la ville. Comme on n'a pas de locaux immédiatement, c'est de trouver une solution pour qu'il y ait un 1^{er} accueil sur le site politique de la ville. Et nous avons fait des propositions d'autres locaux qui ont été visités, qu'ils ont trouvé particulièrement adaptés, il s'agit de l'école Anjela Duval. De travaux seraient à engager par la Ville mais c'est une solution tout à fait possible sauf qu'on n'est pas dans le quartier.

2 niveaux dans les questions : oui c'est 50 000 mais ça aide. Avant, il n'y avait rien. Sur l'association Stétho'scop, ça nous prend beaucoup de notre énergie et on est content de le faire car c'est un dossier que l'on soutient et je vois mal qui dans cette association pourrait vous dire le contraire ».

Xavier POUREAU déclare « Il manque « prioritaire » dans le titre du bordereau et dans le texte, sinon ça prête à confusion. Il s'agit bien des quartiers prioritaires, autant le mettre dans le titre.

Nous vous avons déjà fait part de notre scepticisme sur ce « contrat ville », scepticisme qui croit à mesure que s'alourdit le contrat, ici avec un avenant de 65 pages qui s'ajoute à un contrat déjà très épais. On parle beaucoup,

on écrit beaucoup, on dépense toujours plus, mais pour quelle efficacité au bout du compte ? C'est cette question de l'efficacité, à laquelle il n'est peu ou mal répondu qui nous fait douter.

Si tout n'est pas critiquable, loin s'en faut, dans l'ensemble des fiches qui nous sont soumises dans cet avenant, il y a quand même plusieurs choses à dire. Passons sur le discours un peu technocratique pour les non-initiés et les formules très jolies du genre « faire république » qui distraient un peu mais empêchent d'aller au fond des choses. Chacun des 3 piliers (emploi, cohésion urbaine, cohésion sociale) contient des orientations que nous ne pouvons qu'approuver, et que nous soutenons systématiquement :

Insertion par l'emploi, activité économique, ... cadre de vie, tranquillité publique, mixité sociale, ... accès aux soins, aux droits, à l'éducation ... Par cet avenant, on rajoute trois axes, et un certain nombre d'engagements de la part de la Ville sur lesquels, dans le principe, il n'y a rien de scandaleux, (même si – pour le troisième volet « faire république » il semble que les engagements relèvent plus du volet « favoriser l'émancipation », peut-être était-on à court d'idée dans ce volet « faire république », mais c'est du détail de forme). Enfin on décline le tout en fiches d'actions, les « fiches opérationnelles des mesures ». C'est à la lecture de ces fiches que l'on voit le mieux les défauts du système, à propos de l'efficacité, défaut que nous allons essayer de vous faire partager, pour, nous l'espérons, améliorer le dispositif.

Chaque fiche est construite de la même façon :

- Un objectif,
- Un état des lieux,
- Des indicateurs de suivi,
- Des actions concrètes pour atteindre l'objectif.

En remarque générale, il faut souligner que, la plupart du temps, les indicateurs ne sont pas adaptés au résultat de l'engagement mais ne font que mesurer l'engagement pris : on confond le but et les moyens

Une comparaison triviale pour éclairer mon propos : imaginons que je fasse une fiche dans l'objectif d'arriver à dévisser des vis à embout cruciforme, l'état des lieux c'est qu'avec les doigts on n'y arrive pas, l'engagement c'est d'acheter des tournevis cruciformes ; si l'indicateur c'est le nombre de tournevis achetés, on se trompe ! L'indicateur ça doit être le nombre de vis démontées

L'indicateur est donc souvent mal adapté et donne l'illusion de la réussite formelle, alors que rien n'a changé sur le fond. Mais il y a d'autres défauts. Par exemple pour revenir au document, la mesure n°2, agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers : les indicateurs sont le montant des saisies, le nombre de gardes à vue, etc, alors que le seul indicateur valable serait la diminution du trafic jusqu'à l'éradication ; ce n'est pas parce qu'on saisit de plus en plus de drogue que le trafic va en diminuant ; ça pourrait même être l'inverse ! plus le trafic est fort plus on a de chance de faire des saisies ... (plus il y a de poissons, plus c'est facile de les attraper).

Autre erreur caractéristique de cette fiche, c'est l'angélisme des solutions préconisées : ainsi à Hennebont on prévoit un poste FONJEP avec pour objectif « d'attirer les jeunes sur des activités et prévenir tout lien avec le trafic de stupéfiants »... il va falloir trouver des activités plus rémunératrices que celles proposées aux guetteurs à 50 € par jour, d'une part, et d'autre part, on sait que de plus en plus les guetteurs sont « importés » d'autres villes, donc ça ne va résoudre en rien la présence du trafic ; on sait aussi que lorsqu'un gros poisson est attrapé, il est remplacé dès le lendemain ; le sujet est donc bien plus complexe que la simple mise en place d'un FONJEP. En plus de l'angélisme, le manque de volonté de la Ville : la Ville « souhaite » l'installation d'un GLTD, souhaite l'intervention, souhaite la poursuite du travail, etc. manque complet de volontarisme, et surtout ne pas s'engager à recruter plus de Police Municipale pour plus de présence sur place, plus de vidéo protection ou surveillance en temps réel ... si on veut vraiment éradiquer le trafic, c'est l'objet de cette fiche, c'est ce genre d'action qu'il faut mener.

Dans votre campagne déjà démarrée, il faut espérer que vous irez plus loin dans vos engagements vis-à-vis de la population sur ce sujet »

Monsieur le Maire répond : « j'espère que vous serez en face de nous. Concernant les tarifs vous n'êtes plus à jour, il s'agit de 80 €/jour pour les guetteurs. »

Xavier POUREAU poursuit : « Mesure n°10 « favoriser la cohérence de l'offre des places d'accueil du jeune enfant » : on ne sait pas si le problème se pose à Hennebont : la question c'est surtout de savoir s'il y a un manque de places pour les familles des QPV ? Si oui que fait-on pour y remédier ? si non, tout va bien.

Mesure n°12 « proposer des stages de qualité aux élèves de 3ème des QPV » : on nous dit que « la collectivité va amplifier la mobilisation déjà soutenue » mais on ne sait pas combien d'élèves n'ont pas pu avoir de stage, avant après mise en place de cette mobilisation.

Mesure n°13 « emploi et insertion professionnelle » : là, un indicateur semble pertinent « taux de sortie de la garantie jeune vers l'emploi ou l'alternance ; dans les actions, on pourrait ajouter le Job Dating, qui me paraît rentrer dans les actions que l'on mène, même s'il n'est pas spécifiquement ciblé politique de la ville et ajouter un indicateur sur les emplois trouvés par des personnes des QPV

Mesure 16 « créer des postes d'adulte relais supplémentaires ; pour cette mesure l'indicateur est, là aussi, inadapté (le nb de postes créés), et de plus c'est une action pour laquelle on peut s'interroger sur l'efficacité, du au vu des expériences hennebontaises et du rapport plutôt désabusé d'un adulte relais, puis une nouvelle personne mise en place, est-ce qu'on a un retour plus positif à ce stade ? Donc mettre des adultes relais oui, mais est-ce efficace ? La simple mesure du nombre ne suffit pas à dire que l'action a porté ses fruits.

Mesure 18 : ouvrir des centres sociaux ou espaces de vie sociale ; évidemment l'indicateur : le nombre de centres ouverts ... Ce n'est pas cela qui compte.

Mais de plus ici on est en droit de s'interroger sur le risque d'interférence et de redondance avec les actions du CCAS ... ; attention à la multiplication des structures et des acteurs, qui diminue la lisibilité des actions, voir le « petit zoom de Keriouker » et le graphique qui montre toutes les actions : effectivement il y a de quoi s'y perdre. Interférences, doublons avec le CCAS, attention à la multiplication des structures : on peut faire le parallèle avec le « Cap Autonomie Santé » pour la coordination des soins : n'est-ce pas plus de cela dont on a besoin pour coordonner l'existant, pas simplement la description de tout ce qui existe et laisser la personne se débrouiller, mais l'accompagner de démarche en démarche ?

Mesure 20 : développer le service civique, très bonne idée, mais zéro pointé pour Hennebont. La Ville pourrait se donner pour objectif d'arriver à 1 service civique issu des QPV pour 2020.

Mesures sur l'accès aux soins (n°9 et une autre) quid Stétho'scop qui paraît une bonne idée mais semble enlisée ? On irait à Anjela Duval, puis en centre-ville l'ancien hôpital, donc avec un éloignement géographique, la question va se poser de qui va venir fréquenter ce centre quand vous allez le mettre quasiment en plein centre-ville ?

Et la toute dernière mesure « repérer et accompagner les « invisibles » » Là aussi l'objectif est correct mais la mesure est en échec (pas de réponse à l'appel à projet) sans doute parce qu'on prend le problème à l'envers. Il faut faire le parallèle avec le Job dating qui propose un vrai travail et ne se contente pas de donner une information sur l'accès au travail, ou avec Cap Autonomie Santé, qui prend en charge des cas concrets nécessitant une action et ne se contente pas de dire où on peut faire ci ou ça.

Conclusion

Un peu longue intervention, mais il y avait à dire et il y en aurait sans doute encore. (Par exemple les actions du ressort de Lorient habitat à rapprocher du journal Le petit zoom de Keriouker : « les habitants s'inquiètent.

Oui, Il y a des actions intéressantes, mais dans un certain nombre de cas elles sont mal ciblées et mal suivies en termes d'efficacité. L'efficacité doit pouvoir être mesurée et les actions adaptées, cela s'appelle le « retour d'expérience ». Nous ne demandons pas une réponse immédiate, mais vous aurez tout ça dans l'écrit du compte rendu est nous espérons que ça alimentera votre réflexion pour la suite. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Je ne vais pas répondre sur chacun des points mais sur le fond. Il s'agit bien là de mettre en place des dispositifs concertés, des actions en transversalité. Il y a 18 signataires de cet avenant (énoncés par Monsieur le Maire). Si ces personnes travaillent sur un diagnostic partagé, sur des objectifs communs, que dans la mise en œuvre des actions ou des moyens il n'y ait pas une adéquation totale peut-être mais en tous cas ça avance, c'est cela l'idée. Après, si vous êtes un spécialiste de la méthodologie de la conduite de projet dans l'action sociale, grand bien ferait d'apporter votre concours à ces organisme-là. Ce qui est important, c'est que tous ces acteurs soient sur les mêmes bases et ça libère les énergies humaines, ça libère des énergies concertées et ça devrait optimiser la situation. Maintenant vous savez bien que c'est très difficile en France de travailler dans la transversalité. Je ne vois pas comment on peut dire qu'on ne sera pas dans l'efficacité, je pense qu'on améliore au moins l'efficience. La recherche et l'efficience, c'est de faire qu'il y ait un rendu. Maintenant cela ne se décrète pas. Demain nous sommes avec le Sous-Préfet et le Commissaire, c'est la 3^{ème} fois cette année.

L'incompréhension que vous avez signalée ? On la partage sur des gens qui sont arrêtés 48 h puis relâchés mais c'est vrai quand c'est jugé 3 mois après c'est difficile de faire comprendre cela aux gens du quartier. Toutes ces questions-là c'est la réalité des choses des habitants quartiers politique de la ville, c'est compliqué pour eux, on est bien à leurs côtés, les institutions aussi mais on fait avec les moyens que l'on a, certainement insuffisants comme l'a dit Fabrice LEBRETON mais au moins on est en marche. Les moyens sont partagés, les objectifs sont concertés, les résultats viendront ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
<u>Unanimité</u>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** l'avenant au Contrat Ville Lorient Agglomération,
- ➔ **DE VALIDER** l'avenant au Contrat de Ville 2015-2022.

6) POLITIQUE DE LA VILLE 2019 – REVERSEMENT DES CONVENTIONS CAF

Nadia SOUFFOY donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU pose une question : « Les actions ont-elles déjà eu lieu ? »

Nadia SOUFFOY répond à Xavier POUREAU : « En fait c'est en prévision. La CAF ne nous a toujours pas versé ces sommes-là. Quand la CAF nous les aura versés, on les reversera directement aux associations. Les actions ont déjà été validées. C'est le seul partenaire qui fasse comme cela mais qui finance à posteriori alors que tous les autres financent en amont ».

Xavier POUREAU demande également « » tous en selle » est-ce qu'il s'agit de l'action passée ? et comment va-t-on faire maintenant ? »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Oui sans problème au Haras avec les chevaux et les prestataires qui seront là. Actuellement, il y a déjà une action qui est menée avec Kerlois avec les classes chevaux. Ça se poursuit sauf que les haras jusqu'au 31 décembre c'est la Société Hippique Nationale qui est aujourd'hui locataire. Cette action qui a lieu au 2^{ème} semestre se déroulera au Haras et les enfants seront sur des chevaux ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
<u>Unanimité</u>	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le reversement des sommes octroyées par la CAF aux associations bénéficiaires,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au compte 6574.

7) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019 2022

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU souhaite une clarification « la Ville va rester maîtresse ? On ne va pas perdre la main avec la mise en place du PeDT ? »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Votre question est juste car c'est le dernier contrat de ce type parce qu'après le souhait de la CAF c'est d'avoir des contrats de territoire et ce n'est pas sûr que les limites communales soient jugées pertinentes.

Xavier POUREAU ajoute « Du coup on n'aurait plus la maîtrise de nos actions ? »

On ne sait pas, ce sera sans doute concerté, on verra les bordereaux qui viennent avec Inzinzac-Lochrist. On voit bien qu'on a des protocoles d'accord avec Brandérion et Kervignac concernant la piscine. Hennebont est une ville attrayante bien desservie en équipements scolaires, 5 500 scolaires, et tous les équipements quasiment sont portés par les impôts des Hennebontais. Moi, je vois plutôt d'un bon œil que la CAF dise on va voir le périmètre de vie et en fonction des usages on va favoriser, ça veut dire aussi une cartographie d'équipements, des complémentarités entre les communes ... ».

Xavier POUREAU poursuit : « Du coup il faut être d'autant plus vigilant ; c'est un peu comme pour le contrat de ville avec ses 18 signataires, ça fait penser à une usine à gaz, ce qui compte c'est les bénéficiaires (du contrat de ville ou ici les enfants) on va se perdre dans des organisations très lourdes qui vont perdre de vue l'intérêt de l'utilisateur. Voir là encore le Conseil Citoyen qui peine à recruter et ne se sent pas suivi comme il devrait. »

Michèle DOLLÉ répond à Xavier POUREAU : « C'est une préparation sur ces projets. On a obtenu ce dernier contrat pour pouvoir préparer la suite. On est une des dernières communes à l'avoir. A l'échelle de Lorient Agglomération, le travail se fera à l'échelle des bassins de vie déterminée par les communes dans la cohérence ».

Nadia SOUFFOY ajoute : « Sur le Conseil Citoyen, son sentiment est tout à fait légitime parce que ce sont des personnes qui s'investissent énormément mais quand on regarde les autres conseils citoyens du Morbihan c'est largement le Conseil Citoyen qui est le plus dynamique et le plus autonome. »

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **DE VALIDER** le Contrat Enfance Jeunesse 2019 2022

→ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2019 2022

8) CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'HENNEBONT AU FINANCEMENT DE L'ACTION DE L'ASSOCIATION « LOISIRS PLURIEL DU PAYS DE LORIENT »

Nolwenn LE ROUZIC donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la Commune d'Hennebont au financement de l'action de l'association « loisirs pluriel du pays de Lorient »

→ **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au Budget au compte 6574

9) CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'INZINZAC-LOCHRIST AU FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL D'HENNEBONT

Nolwenn LE ROUZIC donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « La Ville d'Hennebont pourrait réserver des places dans la multi accueil d'Inzinzac-Lochrist. On aurait pu faire des constructions en commun avec Inzinzac, comme pour une école, et c'est dans une convergence d'intérêts qu'on aurait pu bâtir une fusion des communes, et non pas dans une action à la hussarde comme on a pu la voir une fois échouer. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « On verra en fonction des besoins. On demandera qu'il puisse y avoir réciprocité si les besoins sont avérés ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune d'Inzinzac-Lochrist au fonctionnement du multi accueil d'Hennebont,
- ➔ **DE DIRE** que la recette sera inscrite au Budget au compte 74748.

10) AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE – PROJET DE RESTAURATION ET DE PROTECTION DU QUAI DES MARTYRS

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « On n'a pas le rapport d'enquête ? Une observation faite en Commission d'Appel d'Offres sur l'aspect esthétique : mon inquiétude c'est qu'il semble que cela n'est même pas dans le cahier des charges, alors dans ce cas comment fera-t-on si le prestataire de fait pas un travail satisfaisant ? »

Sylvie SCOTÉ déclare « Les travaux du Quai des Martyrs sont indispensables tant pour les riverains, commerçants, Hennebontaises, Hennebontais que pour les touristes. Ils vont permettre d'avoir un quai sécurisé et en harmonie avec le paysage urbain. Cependant, nous ne pensons pas qu'il revient à la Ville de supporter le coût de cette rénovation. Nous estimons que la Région qui gère le fluvial doit prendre en charge cette rénovation ce qui permettrait à la Ville d'envisager les travaux en direction de Saint-Caradec. En effet, entre la voûte de la falaise et le muret qui longe le Blavet, il devient dangereux de circuler. Aussi, nous nous abstiendrons sur ce bordereau. »

Thierry FALQUERHO répond à Sylvie SCOTÉ : « On a eu 250 000 euros de mémoire du Département et de la Région ».

Monsieur le Maire ajoute : « Il y a une partie de subventions mais c'est vrai que c'est nous qui restons Maître d'Ouvrage mais c'est le cadre légal de ce type de travaux. Il a un caractère d'urgence. Les travaux sont prévus à partir d'avril et ça fait 6 ans et demi ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'EMETTRE** un avis favorable à cette demande d'autorisation au titre de l'article L.181-1-1° du Code de l'Environnement portant sur le projet de restauration et de protection du Quai des Martyrs.

11) CESSION LOGEMENT, PROPRIETE COMMUNALE – 39 RUE EMILE ZOLA

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare :

« Monsieur le Maire,

Vous nous proposez d'approuver la vente de ce logement municipal. En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas favorables à sa vente comme nous l'avons déjà exprimé. La solidarité et la fraternité sont des valeurs qui doivent trouver des applications dans des engagements politiques forts. C'est pourquoi, nous proposons que la Ville conserve ce logement qui pourrait servir en cas d'urgences, pour toutes les urgences sans exception. L'actualité locale conforte, hélas, notre point de vue. Nous pensons, bien sûr, à cette famille géorgienne [4 personnes dont un bébé] expulsée de son logement et à laquelle, vendredi dernier, on n'était incapable de proposer autre chose qu'une modeste chambre dans un hôtel en périphérie d'Hennebont. Afin d'éviter qu'une nouvelle situation dramatique et inhumaine de ce type ne se reproduise, nous vous demandons de suspendre la vente de ce logement communal au moins cet hiver afin d'offrir, si le cas venait à se reproduire, un logement à des familles en éprouvant le besoin. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « C'est un logement qui nécessitera d'importants travaux ».

Michèle DOLLÉ répond à Fabrice LEBRETON : « Ces questions sont évoquées au Conseil d'Administration du CCAS assez régulièrement.

La dernière en date c'est la présentation au Conseil d'Administration du CCAS du 19 septembre, auquel vous aviez assisté M. LE BRETON par la SAUVEGARDE 56 des dispositifs logements avec distribution d'une plaquette que vous nous diffuserons à tout le Conseil. En introduction nous avons expliqué pourquoi nous souhaitons une présentation des dispositifs :

1. Parce que la compétence logement est une compétence d'Etat gérée aujourd'hui par la Sauvegarde et ceux-ci sont à discuter au niveau local.
2. Parce que la problématique logement est complexe et chaque situation est particulière
3. Parce que nous n'allions plus pouvoir disposer de notre logement temporaire dès la fin de l'année puisqu'il se situait dans un des immeubles de la Cité Grimau qui allait être détruit. Le bail allait donc prendre donc fin et notre proposition était plutôt d'aller vers les dispositifs de la Sauvegarde en conventionnant avec eux selon les orientations prises.
4. Et enfin, ce logement était un logement temporaire et non un logement d'urgence sur lequel nous étions locataires. En pratique nous sous-louions ce logement, meublé, pour favoriser la mise en place d'un projet d'insertion, le ménage était accompagné en lien avec les partenaires du territoire. Mais nos moyens étant limités, nous ne pouvions de toute façon pas aller aussi loin dans l'accompagnement que la Sauvegarde (explication du dispositif dans la plaquette distribuée lors du Conseil d'Administration du CCAS). Je rappelle aussi que nous avons un second logement du côté des immeubles de Malachape auquel, lors de la démolition de l'immeuble, le Conseil d'Administration du CCAS sous l'ancien mandat avait mis fin au bail et avait décidé de ne pas à chercher à le remplacer exactement pour les mêmes raisons que nous. Serge (GERBAUD) je ne crois pas que tu siégeais au CCAS mais je pense qu'au titre de ta participation à Blavet Hennebont Habitat tu devais connaître cette décision.

Enfin, il me semble important de rappeler le travail fait en lien avec LORIENT HABITAT. C'est depuis 2014, quand Marie Françoise CÉREZ a pris la présidence de la Commission d'Attribution des Logements qu'un partenariat actif avec le CCAS s'est mis en place, en lien avec notre conseillère en économie sociale et familiale. C'est une réunion avant chaque Commission pour étudier toutes les situations de demande de logement sur Hennebont. C'est une collaboration de tous les instants à chaque fois que de besoin.

Marie Françoise CÉREZ a réussi à faire participer notre conseillère en économie sociale et familiale, qui connaît les situations sociales des demandeurs de logement à cette Commission d'Attribution. Ceci n'existait pas auparavant, même pas du temps où le logement social était géré par Hennebont lui-même. Le CCAS était, de temps en temps, interpellé par un élu quand une situation particulière lui était revenue. Il n'y avait aucune méthode cadrée, permettant une évaluation objective de la situation, pas d'endroit identifié en amont pour évoquer les situations avec le CCAS qui pourtant est porteur de la politique sociale de la collectivité dont le logement ».

Monsieur le Maire ajoute : « C'est un dispositif qui cherche l'efficacité dans la mesure où on a eu durant ce mandat et c'est une face un peu cachée sauf ceux qui ont déjà eu des responsabilités comme Serge (GERBAUD) à assumer. Quand on doit reloger à 2 ou 3 h du matin une famille c'est beaucoup plus simple d'aller à l'hôtel, c'est chauffé, il y a un petit déjeuner qui va être servi que d'aller dans un appartement qui n'est pas adapté. Ça c'est l'urgence immédiate. L'autre urgence dont parle Fabrice LEBRETON et je suis tout à fait d'accord et j'étais présent aussi vendredi par rapport à cette famille géorgienne, là on est dans d'autres dispositifs que l'on suit de très près avec Monsieur le Sous-Préfet. Il vient demain. La situation est étudiée. Ce qui est inadmissible, c'est l'expulsion en pleine trêve hivernale avec 2 enfants et on est bien d'accord là-dessus, il s'agit plus d'une action politique à mener et il faut la mener sachant qu'il y a une autre famille qui arrive derrière et qu'il y aura encore une autre famille derrière et encore une autre famille derrière, ... Je rappelle qu'Hennebont accueille plus de 70 migrants. Sur la famille géorgienne j'acquiesce et je me sens solidaire des propos de Fabrice LEBRETON. Sur l'appartement, pour moi ce n'est pas la bonne solution pour ce type de famille pour ce type de situation. Je comprends que vous nous alertiez là-dessus accueillir c'est bien mais dans de bonnes conditions et puis surtout accompagner socialement et en particulier sur la compétence de la conseillère en économie sociale et familiale ».

Xavier POUREAU déclare « On comprend les difficultés de gestion que vous évoquez, mais nous restons partagés sur le choix et nous nous abstenons. »

Fabrice LEBRETON répond « Monsieur le Maire, vous avez évoqué dans votre réponse le coût des travaux de rénovation. Oui, ça coûte cher. Mais qu'est-ce que l'on veut ? J'ai parlé de solidarité, de fraternité : ce sont des choix politiques forts. Ce sont des choix que vous ne voulez pas faire. C'est dommage. Quant à la réaction de Michèle DOLLÉ, je ne la comprends pas. Je n'ai absolument pas remis en cause les dispositifs mis en place ni même le rôle de la Sauvegarde. Je pense que Michèle DOLLÉ ne m'a pas bien compris. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « C'est une posture en disant vous ne voulez pas faire. Le Maire d'Hennebont refuse d'accueillir des migrants alors qu'il y a un logement qui existe. Voilà la réduction du débat qu'on vient d'avoir. Vous pourrez le dire si vous voulez mais c'est faux ».

Fabrice LEBRETON demande à Monsieur le Maire de respecter ses oppositions et qualifie ses propos de lamentables. »

Thierry FALQUERHO ajoute : « Quand vous dites qu'on ne veut pas faire d'effort de solidarité, on pourrait vous le retourner aussi mais je ne trouve pas ça tellement correct de votre part de parler comme cela ».

Monsieur le Maire : « C'est tout le dispositif sur lequel il faut qu'on appuie politiquement pour que les situations de familles mises à la rue en particulier avec des enfants ne se reproduisent pas sur le territoire communal. C'est ça le sujet et ce n'est pas de chercher un responsable en la personne du maire ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 25	Contre : 3 LGPH	Abstention : 3 DCPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la vente de ce bien au prix de 96 800 € net vendeur à Monsieur et Madame OWENS, l'ensemble des frais s'y rapportant étant à la charge de l'acquéreur (négociation, compromis, honoraires d'agence, acte de vente),
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces permettant de finaliser cette cession en l'étude de Maître COMPAROT Gilberte, notaire à Hennebont,
- ➔ **DE DIRE** que cette recette sera inscrite au Budget.

12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VILLE / SYNDICAT MIXTE DES HARAS

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous allons nous abstenir sur ce bordereau pour des raisons que nous avons déjà évoquées à savoir, surtout, l'augmentation de la participation de la Ville au sein du syndicat Mixte des Haras alors que celles de Lorient Agglomération et du Département baissent.

Ce bordereau appelle aussi bien sûr des remarques sur le projet d'hôtellerie- restauration pour l'ancienne abbaye... qui « *suit son cours* » selon vos propres mots.

Au printemps dernier, vous avez lancé un appel à manifestation d'intérêt. Les candidats avaient jusqu'au 26 juin pour répondre.

Monsieur le Maire, lors d'un point presse, le 18 septembre dernier, vous avez annoncé que le projet était en « *stand-by* » puisque « *vous n'aviez pas reçu de dossier suffisamment construit dans les délais* ». Vous avez déclaré, à la même occasion, que vous n'étiez pas « *accroché à l'idée d'un projet hôtelier et que c'était une proposition du Cabinet d'Etude « in extenso* » (2017).

Je dois dire que l'on s'y perd un peu. Où en est ce projet d'hôtellerie-restauration ? Des incertitudes donc autour de ce projet mais surtout de beaux discours, de belles promesses et beaucoup d'argent public dépensé dans cette étude onéreuse.

Cela est d'autant plus regrettable qu'il y avait certainement d'autres pistes qui auraient pu être exploitées plus tôt. Mais, cela aurait nécessité de construire un projet avec les Hennebontais, ce que vous n'avez pas fait. La population n'a jamais été consultée, n'a jamais pu se prononcer sur ce dossier de l'Abbaye. C'est bien dommage !

Enfin, pour finir, puisque nous parlons du Syndicat Mixte des Haras, permettez-nous de faire référence au dossier [« *Haras National d'Hennebont : un site en mutation* »] que nous propose le dernier numéro d'Hennebont Mag. Nous l'avons lu avec attention et apprécié tout particulièrement sa mise en page soignée, ses belles photos, le plan d'ensemble du site... Une question toutefois : est-ce normal qu'il n'y ait aucune référence à la Société Hippique National (SHN), association qui vient de disparaître dans les circonstances que nous connaissons tous, mais qui, aussi, a fait l'histoire du haras national ? »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Sur le Mag, la SHN quand on dit un site en devenir, le devenir se fait sans la SHN, la parole a été donnée aux acteurs qui font vivre aujourd'hui le Haras. On attend 15 000 spectateurs sur le spectacle de Noël ».

Frédéric TOUSSAINT répond à Fabrice LEBRETON : « l'AMI est bien suspendu. On a eu 3 ou 4 équipes qui n'ont pas réussi à se constituer et à passer la dernière phase de cet AMI. Les raisons sont multiples : d'ordre conjoncturel et d'ordre structurel. La 1^{ère} raison c'est que les investisseurs actuellement sont obnubilés par les métropoles et les rendements sont plus lucratifs. Ensuite, on a eu un 2^{ème} cas, une équipe a renoncé car son plan de charge était complet. Et le 3^{ème} élément d'ordre plus structurel, c'est lié à l'aléas archéologique. Un diagnostic a été réalisé au printemps et nous n'avons eu les résultats que mi-novembre et pour des investisseurs cela peut représenter un enjeu qui n'est pas négligeable. J'ajoute que ce diagnostic n'est pas totalement complet puisqu'il

doit s'accompagner de préconisations que nous n'avons pas encore. L'autre élément, c'est que l'AMI est suspendu le temps de la période électorale. Pour revenir sur l'étude de marché « In Extenso », celle-ci relevait la pertinence du projet ».

Xavier POUREAU déclare « Une remarque pour appeler l'attention de la Ville sur l'état du clos, de toute l'enceinte dans un état déplorable, couverte de lierre ou écroulée, le Syndicat Mixte est censé s'en occuper et nous sommes inquiets de voir que ça se détériore toujours. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Oui vous avez raison il y a 3,5 km de murs d'enceinte, il y a 1 500 arbres, 32 bâtiments, 1 ha de planchers et il faut 550 000 euros par an pour l'entretenir. C'est ça l'enjeu sur lequel les 4 collectivités sont solidaires. La porte qui donne sur la rue de la Bergerie, qui est tombée, l'idée c'est une négociation avec l'Architecte des Bâtiments de France pour qu'on l'écarte d'un mètre parce qu'il ne pourra pas avoir de rénovation de l'abbaye car les camions ne pourront pas rentrer ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 3 LGPH	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** le renouvellement de prêt à usage au profit du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont des espaces extérieurs, du mur d'enceinte et du portail d'accès dont la Ville est propriétaire dans l'enceinte du site des Haras dans les conditions prévues par ce contrat.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de prêt à usage.

13) OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2020

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « qu'il lui semble important de faire une intervention sur ce sujet. Il lit alors son intervention :

« Monsieur le Maire, chers collègues de la majorité,

Vous nous demandez, Monsieur le Maire, de donner un avis sur l'ouverture des commerces au cours de cinq dimanches de 2020. Comme l'an dernier, nous émettrons un avis défavorable. Aujourd'hui, c'est cinq. Et demain, ce sera peut-être davantage comme le permet la Loi MACRON de 2015. Quel que soit le nombre de jours, nous ne sommes pas favorables au travail dominical, à la cette loi qui remet en cause les droits des salariés. Le travail du dimanche ne doit être qu'une exception, liée notamment à la continuité des services publics comme les hôpitaux, la police, ou à celles des services indispensables comme les transports etc...

L'interdiction du travail le dimanche a été une conquête majeure du mouvement ouvrier. Il a permis aux salariés de disposer d'un minimum de temps pour eux, hors du travail. L'accepter, c'est porter atteinte à leurs droits, c'est affaiblir leur protection, c'est remettre en cause leurs conditions de travail.

Nous ne pouvons donc aller dans le sens du MEDEF qui ne cesse de mener des offensives contre notre modèle social, contre les acquis que nos aînés ont arrachés en 1936 et en 1944.

Accepter l'ouverture de commerces le dimanche, accepter le travail dominical, c'est accepter une régression sociale dont les principales victimes seront les femmes, surtout celles qui élèvent seules leurs enfants, celles qui ont les plus bas salaires mais qui, hélas, n'ont pas le pouvoir de dire « non » à leurs patrons en raison de la précarité de leur contrat ! Pour elles et leurs familles, ce « choix contraint », c'est moins de temps à consacrer à leurs proches, c'est moins de temps de repos, voire, pour certaines, c'est un budget grevé pour faire garder leurs enfants. Doit-on leur laisser la possibilité de sacrifier leur vie de famille, leur vie personnelle pour quelques euros de plus ou, au contraire, comme nous le préconisons, augmenter leurs salaires ?

L'ouverture dominicale ne changera rien à la consommation. Ce n'est pas parce qu'un magasin est ouvert le dimanche que les achats vont augmenter. Qui peut en effet imaginer qu'avec les mêmes salaires et les mêmes pensions, qu'avec un pouvoir d'achat en berne, nos concitoyens iront dépenser plus parce que les grandes

surfaces seront ouvertes le dimanche ? Ce n'est pas parce que nous pourrions faire nos courses le dimanche que nous dépenserons davantage ! Nous ne dépenserons pas le dimanche, l'argent que nous n'avons déjà pas le reste de la semaine. La relance de l'économie, de l'activité commerciale doit passer, au contraire, par l'augmentation de tous les salaires dans le public et le privé surtout le SMIC, par l'augmentation des pensions de retraités afin que le pouvoir des ménages s'en trouve renforcé.

De même, les effets sur l'emploi demeureront minimes. Cela risque même d'en détruire dans le petit commerce. Permettre l'ouverture de grandes enseignes, même cinq dimanches dans l'année, c'est aider les grands groupes au détriment des petits commerces de proximité, c'est accroître les difficultés de ces derniers voire leur porter un coup de grâce. Ils n'ont pas besoin de cela. Nous pensons au contraire qu'il faut aider les petits commerces du centre-ville déjà suffisamment éprouvés par la concurrence de la vente en ligne, par la présence, à Hennebont, de grandes surfaces dont une qui va s'agrandir de plus de 3 000 m². La revitalisation du centre-ville d'Hennebont, le maintien des commerces de proximité sont des objectifs du PADD sur lequel nous avons débattu il y a quelques mois de cela. J'en reprendrai quelques passages :

- « Le commerce du centre-ville est aujourd'hui menacé »
- La Municipalité « s'assurera que le commerce de périphérie ne nuise pas au développement et au maintien d'un tissu commercial de proximité, en premier lieu dans le centre-ville »

Permettre l'ouverture des commerces le dimanche serait donc, pour nous, en contradiction avec les objectifs du PADD et les prescriptions du SCOT. De même, cette demande d'ouverture le dimanche relève d'une logique économique « *de toujours plus de consommation* » qui ne s'inscrit absolument pas dans le tournant écologique que doit prendre notre pays. Face aux urgences qui s'imposent à nous tous, cette course effrénée à la consommation est un non-sens écologique total. La Ville d'Hennebont s'est engagée depuis plusieurs années en faveur du développement durable. Elle a fait siens les 17 objectifs du Développement Durable dont le 12^{ème} intitulé « consommation et production responsables ». Pouvez-vous nous expliquer comment vous allez respecter cet objectif si vous autorisez l'ouverture dominicale de commerces qui, nous le savons tous, sont des gros consommateurs d'énergie ? Nous croyons qu'au lieu de pousser les consommateurs à acheter frénétiquement, il faut réfléchir à une autre façon de consommer, beaucoup plus respectueuse de l'environnement. Et nous avons certainement mieux à faire le dimanche que de pousser un caddy d'un des rayons d'un supermarché ! Par exemple, se reposer, ne rien faire, être en famille, se promener, faire du sport, se cultiver... sont moments essentiels dont on peut priver des femmes et des hommes. »

Xavier POUREAU déclare : « Au sein de notre groupe les avis sont également partagés.

A titre personnel, j'ai tendance à penser que le dimanche c'est sacré, mais ça c'est un héritage judéo chrétien et je vous remercie d'y être tous autant les uns que les autres attachés ; maintenant faut-il se battre contre cette évolution sociétale, je comprends bien les contraintes qu'on fait peser sur les salariés, mais c'est l'intérêt d'une protection sociale et d'un Code du Travail forts de décourager les propriétaires desdits magasins. Du côté des consommateurs, c'est leur liberté d'y aller ou pas, s'ils veulent que cela cesse, il faut qu'ils boycottent, sans rentabilité ça fermera de soi. Et pour revenir sur cette évolution sociétale, c'est une évolution bien plus légère que celle qui se profile à l'horizon, je veux parler de la marchandisation du corps humain, ça sera autre chose et je garderai mon énergie pour me battre contre ce genre de choses. »

Jean-François LE CORFF lit l'intervention de Roselyne MALARDÉ dont il a le pouvoir : « Tous les jours on nous alerte sur l'état de la planète. Tous les jours on nous dit que nous consommons trop. Il est grand temps de passer de la parole aux actes et de dire non à l'ouverture des grands magasins le dimanche. Il est grand temps qu'une collectivité ait le courage d'engager ce mouvement, afin d'inciter les citoyens à s'engager vers une consommation raisonnable, raisonnée, responsable ».

Caroline BALSSA : « Je n'ai pas fait un copié-collé de mon intervention de l'année dernière mais je voterais contre ».

Pascal LE LIBOUX : « Je redis aussi mon hostilité complète et totale au travail du dimanche. Après, entre opposition de principe que j'ai fondamentalement, pour autant je trouve que la position qui est prise par la Ville

et par les autres collectivités de l'Agglomération est quand même très raisonnable. La loi autorise 11 dimanches. C'est l'élément qu'il faut conserver.

Sur le respect des droits des salariés dont parlait Fabrice LEBRETON, je veux juste lire l'arrêté municipal, 2 articles, qui est pris à l'issue du Conseil lorsqu'on décide d'octroyer cette liberté d'ouverture des 5 dimanches.

Article 2 : Cette dérogation au repos dominical ne vise que les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur pour travailler le dimanche.

Article 3 : Chaque salarié ainsi privé du repos dominical doit bénéficier :

- d'un repos compensateur dans la quinzaine suivant le dimanche travaillé et par roulement et si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête,

- d'une majoration de salaire pour ce jour de travail exceptionnel égale à la valeur au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

Toutefois les clauses des conventions collectives, si elles sont plus favorables que les dispositions ci-dessus, devront être appliquées.

Faut le dire, le redire. Il faut admettre que ce nombre de dimanches est tout à fait raisonnable. Comme le disait Xavier POUREAU y'aurait pas de débat, y'aurait pas de discussion si nous tous on n'y allait pas le dimanche. J'essaie de ne pas y aller. Je ne suis pas que ce soit le cas de tout le monde dans la salle y compris ceux qui vont voter contre. Si y'a pas de consommateurs, y'a pas de magasins ouverts le dimanche et le problème ne se poserait pas et il n'y aurait pas de bordereau à voter en Conseil Municipal. ».

Serge GERBAUD « réagit aux propos de Pascal LE LIBOUX qui a parlé de « volontariat ». Il estime que pour un salarié qui vient de débiter, qui touche un faible salaire, qui a un statut précaire, il est très difficile de ne pas être volontaire. Serge GERBAUD dit qu'un salarié n'a pas toujours le choix. »

Pascal LE LIBOUX répond à Serge GERBAUD : « On n'est pas naïf là-dessus sur les contraintes liées aux salariés. Ceci dit, regardons quand même la réalité de ce qui nous entoure aussi et de nous-même en tant que consommateurs, on ne parle pas des boulangeries, des charcuteries qui sont ouvertes le dimanche. On est bien content tous ici de les trouver. »

Monsieur le Maire ajoute : « Il faut qu'on sache que tous les commerces alimentaires peuvent ouvrir tous les dimanches et il y en a un qui ne s'en prive qui s'appelle Intermarché à Hennebont et personne ne trouve a priori rien à redire. Parfois même on y rencontre ... Si c'était fermé, c'était fermé. Mais là c'est ouvert. Si tous les commerces de centre-ville qui ne sont pas alimentaires peuvent ouvrir tous les dimanches s'ils n'ont pas de salariés. C'est un débat d'idées qui pourraient durer longtemps. Les consommateurs qui ne consomment pas Hennebont, ils vont consommer ailleurs et c'est l'économie hennebontaise qui sera en difficulté ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 18	Contre : 8	Abstention : 5	Non votant : 0

Contre : 8

- 1 - HIC Roselyne MALARDÉ
- 2 - HIC Caroline BALSSA
- 3 - HIC Frédéric TOUSSAINT
- 4 - HIC Jean-François LE CORFF
- 5 - HIC Gwendal HENRY
- + 3 LGPH

Absentions : 5

- HIC Julian PONDAVEN + pouvoir Franck LE GOURRIEREC
- HIC Anne LAVOUÉ
- HIC Nadia SOUFFOY
- DCPH Stéphanie LETELLIER

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** les dates d'ouverture proposées ci-dessus,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal fixant ces dates,
- ➔ **D'EN INFORMER** les différents commerces qui en ont fait la demande.

14) ADHESION A RESECO

Julian PONDAVEN donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Nous voterons contre. Une adhésion de plus, pour 600 euros ; avec quelle évaluation ? Quelle efficacité ? en simplifiant le but est de donner un avis sur l'avis ... Pour que les choses soient claires nous aimerions qu'à chaque proposition pour une nouvelle adhésion on nous présente la liste des associations et organismes auxquels on a déjà adhéré déjà avec le montant et l'objet. Il y aurait sans doute un peu de ménage à faire sur les risques de redondance. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Beaucoup d'adhésions, c'est aussi pour que nos propres salariés, nos cadres, nos agents puissent bénéficier, mutualiser leurs expériences. Après je comprends, en gros quel est le retour sur investissement sur cette adhésion ? Ce qu'il est difficile de dire, c'est comment on aurait fait si on n'avait pas été adhérent. C'est difficilement évaluable ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** l'adhésion à l'association RESECO et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les statuts et le règlement intérieur de l'association et à payer la cotisation annuelle fixée à 600 €,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

15) FORFAITS SCOLAIRES

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire ajoute : « Un sujet qui n'est pas simple de par le nouveau cadre législatif et l'absence de décrets d'application sur le domaine. Vous avez bien compris la démarche qui est engagé. Versement supplémentaire de 150 000 euros sur le budget 2020 qui sera provisionné ».

Xavier POUREAU demande «de scinder le vote sur les 3 propositions :

- Accord sur les points 1, et sur le point 3 avec la rectification qui vient d'être apportée,
- Contre sur le point 2, et de plus nous allions vous demander de mettre en provision le reste de la somme, c'est ce que vous allez faire, cela nous convient. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « Les 4 OGEC d'Hennebont n'ont pas à prendre part au débat sur la compensation financière de l'Etat et à interférer dans les relations entre l'Etat et les collectivités ... Nous vous demandons de modifier ce bordereau avec cette modification ».

Fabrice LEBRETON déclare « La Loi dite BLANQUER, votée cet été, instaure l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans à la rentrée 2019, avec son corollaire, pour les communes, de contribuer obligatoirement au

financement des écoles privées sous contrat. Les parlementaires chiffrent entre 100 et 150 millions d'euros, la somme qui va rentrer dans les caisses des OGEC. Le Ministère a prévu des mesures compensatoires pour les communes : elles sont chiffrées à 40 millions d'euros mais sont bien en-deçà des besoins. Ces compensations ne seront attribuées qu'aux seules communes qui ne finançaient pas déjà la scolarisation dans le privé. Pour l'heure, aucune compensation n'est garantie pour des communes, comme la nôtre, qui financent déjà les écoles maternelles privées. Monsieur le Maire, vous allez engager une démarche auprès de l'Etat pour que la Commune reçoive une compensation financière mais il n'y a aucune assurance pour que cette requête soit prise en compte. Si le bordereau rappelle les obligations de la Commune envers les écoles privées sous contrat, explique assez précisément l'ensemble des dépenses prises en considération pour le calcul du forfait scolaire, il ne précise pas ce que la loi BLANQUER va coûter à la Ville d'Hennebont. Le financement facultatif des écoles maternelles privées a déjà impacté ses finances. Les dépenses désormais obligatoires à sa charge représenteront une somme conséquente. Nous citerons quelques chiffres pour étayer nos propos.

A la rentrée de septembre, 293 enfants étaient inscrits dans les écoles maternelles (rentrée 2019). Quel va être le coût alors pour la commune ?

- sur la base d'une participation à hauteur de 716.12€ par élève, cela représente un total de 209.823,16 €.
- sur la base d'une participation communale qui pourrait s'élever à 1 455.23 € par enfant (quand les textes d'application de la mesure gouvernementale seront parus au Journal Officiel), cela pourrait représenter une somme globale de 426.382,39€.

Depuis 6 ans, la somme totale des participations allouées aux enfants de écoles maternelle privées (sur la base d'une moyenne de 300 élèves) s'élève à plus de 1 million d'€. Ce chiffre va certainement augmenter quand la participation passera à 1 455€ / élève.

Respectueux de la loi, nous ne voterons donc pas contre ce bordereau bien que les conséquences cette loi nous inquiètent :

- Nous sommes en effet inquiets pour les finances communales. Pour l'heure, nous n'avons aucune garantie concernant les compensations de l'Etat. Une fois encore, je dirai plutôt, une fois de plus, le désengagement de l'Etat risque de peser sur les finances de notre commune.
- D'autre part, le financement obligatoire des écoles maternelles privées risque de se faire en baissant le budget des écoles publiques de proximité.
- Nous sommes d'autant plus inquiets pour elles, qu'elles souffrent déjà d'un manque de moyens, qu'elles pâtissent trop souvent de mesures d'austérité et des budgets contraints. Monsieur le Maire, l'exemple de l'Ecole Anjela Duval que vous avez décidé de fermer pour des raisons budgétaires, est là pour nous le rappeler. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « On fait la même lecture. C'est 150 000 euros de plus, on rajoute cela la demande de l'Etat que les collectivités participent au remboursement de la dette qui est autour de 980 000 euros. Ces deux décisions de l'Etat amputent notre budget de fonctionnement de plus d'1,1 million. C'est clair, ça fait partie du débat. Pour Anjela Duval, ce n'est pas pour un problème budgétaire, c'est pour un problème d'effectif et on a vu comment ces effectifs ont pu être absorbé largement dans le secteur public et privé aussi malheureusement parce qu'il y a des comportements qui sont inadmissibles pour des personnes qui ont refusé d'aller dans une école publique parce qu'elle était située dans un certain quartier. Chacun a dit sa position. On va voter point par point ».

Caroline BALSSA, sur le 2^{ème} point ne participe pas au vote : « Cette question n'existe pas ».

1^{er} vote : participation financière pour les élèves des classes élémentaires

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre :	Abstention :	Non votant :

2^{ème} vote : participation financière pour les élèves des classes maternelles

➔ **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire d'engager une démarche commune avec les représentants des OGEC d'Hennebont auprès de l'Etat pour solliciter la compensation financière permettant la prise en charge de forfaits paritaires,

Présents : 26 Pouvoirs : 5 Total : 31 Exprimés : 31
Unanimité Pour : Contre : 3 LDPH Abstention : 1 Nadia SOUFFOY
Non votant : 2 (Caroline BALSSA et Frédéric TOUSSAINT)

3ème vote : démarche auprès de l'Etat

→ **DE DIRE** que la dépense sera comptabilisée au compte 6574.

Présents : 26 Pouvoirs : 5 Total : 31 Exprimés : 31
Unanimité Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'ADOPTER** le montant de la participation communale pour l'année 2019-2020 pour les élèves hennebontais de classes maternelles à 716.12€ € (à appliquer sur la base des effectifs de la rentrée 2019, le versement se faisant par trimestre) en attente des dispositions devant être précisées par décret,
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire d'engager une démarche commune avec les représentants des OGEC d'Hennebont auprès de l'Etat pour solliciter la compensation financière permettant la prise en charge de forfaits paritaires,
- **DE DIRE** que la dépense sera comptabilisée au compte 6574.

16) GARANTIE D'EMPRUNT LORIENT HABITAT OPERATION GRIMAU

Anne LAVOUÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 26 Pouvoirs : 5 Total : 31 Exprimés : 31
Unanimité Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

DE DONNER SON ACCORD sur cette garantie d'emprunt dans les termes ci-dessus.

17) GARANTIE D'EMPRUNT LE LOGIS BRETON OPERATION LES ORIENTALES AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Marie-Françoise CÉREZ donne lecture du bordereau.

Présents : 26 Pouvoirs : 5 Total : 31 Exprimés : 31
Unanimité Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **DE DONNER SON ACCORD** sur cette garantie d'emprunt dans les termes ci-dessus.

18) TARIFS PUBLICS LOCAUX 2020

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Stéphane LOHÉZIC précise que : « L'importance de la tarification des services publics locaux n'est plus à démontrer. Il s'agit, en effet, d'un outil auquel la collectivité recourt utilement afin de poursuivre notre action en direction de nos administrés, mais également d'atteindre nos obligations d'équilibre budgétaire. Les recettes tirées de l'exploitation de nos services publics qu'ils soient obligatoire ou facultatif, permettent également de ne pas avoir à faire peser un poids trop lourd sur les contribuables locaux. Nous sommes également soucieux d'instaurer une modulation selon les besoins exprimés ou selon les usagers concernés. Nous opérons donc une vigilance sur les conditions et règles d'instauration d'une tarification équitable et sociale.

Vous trouverez les résultats des propositions émises par les services dans le document annexé. Pour votre parfaite lecture et analyse il est indiqué deux indicateurs récents :

- Evolution du revenu moyen par habitant d'Hennebont (source services fiscaux) : 0.84% en 2018.
- Inflation (source INSEE) : 1,15% sur un an ».

Sylvie SCOTÉ déclare : « Nous ne voterons pas ce bordereau même si, et nous le reconnaissons, quelques-unes de vos propositions vont dans le bon sens comme celles :

- ✓ De ne pas augmenter les tarifs du personnel comme nous vous l'avions suggéré l'an passé (rappel : + 1.6%).
- ✓ De maintenir certains tarifs du Complexe Aquatique de Kerbihan (CAK).

Pour la plupart de vos propositions, nous avons beaucoup à redire. Quelques exemples :

1 : La première concernera les locations des salles municipales pour lesquelles vous proposez une augmentation de +2%.

La Location du Centre Socio-Culturel pour les associations locales, les écoles publiques de la Ville, les Comités d'Entreprises... (Activités avec entrées gratuites et payantes).

- Activités entrées gratuites : 52€ en 2019 et 53.04€ en 2020.
- Activités entrées payantes : 131.40€ en 2019 et 134€ en 2020.

Les associations et les écoles notamment vont aussi, pour leurs différentes manifestations [avec entrées payantes] être confrontées à une augmentation des tarifs de la halle de Kerbihan et des gymnases [128.80€ en 2019 pour 131.40€ en 2020).

Certaines municipalités ont fait le choix de la gratuité de toutes leurs salles municipales pour les écoles et les associations. A Hennebont, ne devons-nous pas aller vers la gratuité ?

Notre Ville a besoin d'un monde associatif riche, dynamique, soutenu. Et vous, que voulez-vous pour notre Ville ? Casser l'enthousiasme des bénévoles et les démotiver ? Contribuer, par vos décisions financières, à la disparition progressive du tissu associatif ? Ou, au contraire, soutenir, par une politique volontariste, la vie associative locale ? Mais tout cela nécessite, bien évidemment de votre part, d'autres orientations budgétaires, différentes de celles que vous avez notamment choisies pour les grands travaux que vous voulez mener. Nous pensons bien sûr à la future salle de tennis de table.

2 : Le C.A.K.

Nos remarques porteront sur l'école municipale de natation dont la quasi-totalité des tarifs augmentent.

Pour beaucoup de familles, ces hausses tarifaires représentent une somme non négligeable pour leur budget. Ne sont-elles pas, pour elles, un frein à la fréquentation du CAK ? Ces familles ne sont-elles pas obligées de renoncer à ces activités pour privilégier d'autres postes comme l'alimentation ?

Si on veut attirer du monde, on commence par ne pas augmenter les tarifs !!!

3 : L'augmentation des tarifs pour l'occupation du domaine public.

Nous ne sommes pas d'accord avec les tarifs proposés notamment ceux relatifs aux manifestations.

- 319€ (au lieu de 315 ; + 1.27%) pour le forfait extension de terrasses pour 2 jours.
- 212€ (contre 210€ ; + 0.95%) pour le forfait pour les commerces de bouche pour 2 jours.
- 159€ (contre 157€ ; + 1.27) pour les boulangeries pour 2 jours.
- 75€ (contre 74€ ; + 1.35%) pour les concerts sur le domaine public

Nous jugeons ces tarifs élevés et un handicap supplémentaire pour les petits commerces du centre-ville. Et, ils n'ont vraiment pas besoin de cela comme nous l'avons déjà indiqué dans un bordereau précédent. Nous

proposons de réduire ces tarifs afin de ne pas pénaliser les commerçants et, par conséquent, les consommateurs, puisque les tarifs des produits qui leur seront vendus pourraient, aussi, de fait, être augmentés. Il s'agit d'avoir une politique tarifaire qui n'aille pas à l'encontre des petits commerces, qui participe de la redynamisation du centre-ville, qui encourage le développement touristique.

Mesdames, Messieurs de la majorité, la hausse tarifaire que vous vous apprêtez à voter, risque, une fois encore, de peser encore davantage sur le budget des ménages de nos concitoyens.

Nous vous demandons de revoir à la baisse vos orientations tarifaires.

Nous voterons contre ce bordereau. »

Monsieur le Maire répond à Sylvie SCOTÉ : « On entend. Je le dis, je le redis, et on le dira encore et ce sera des grands débats encore pour les équipes qui vont venir la gratuité ça n'existe pas. Parlons de fiscalité, on va fiscaliser l'ensemble des pratiques, on va faire payer et c'est l'équilibre difficile (dixit Stéphane LOHÉZIC) entre contribuable et usager. On le fait en comparaison du même type de services dans d'autres collectivités. On est à 250, 300 tarifs, tout cela faut ajuster ce genre de choses.

Sur les petits commerces de centre-ville, sachez que ces tarifs-là c'est surtout les terrasses ».

Jacques KERZERHO ajoute : « Quand on voit les pourcentages en fin de compte, c'est 1,25%, quand on voit l'indice du coût de la consommation qui est à 1,15 c'est comme si on n'avait fait pratiquement aucune augmentation. On a suivi le coût du cours de la vie ».

Monsieur le Maire ajoute : « On comprend la défense de la vie associative. C'est tout le débat entre l'égalité et l'équité. Ça ne sera pas ce soir ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 3 LGPH	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** les tarifs 2020 comme présentés dans le document joint.

19) TARIFICATION AU PORT POUR 2020

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'APPROUVER** les tarifs du port proposés ci-dessus pour l'année 2020.

20) TARIFS 2020 CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

→ **D'ADOPTER** les tarifs 2020 de la Chaufferie et du Réseau de chaleur présentés ci-dessus.

21) UTILISATION DES COMPTES DE DEPENSES IMPREVUES

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Pourquoi un montant de dépense aussi élevé sur une nacelle en location, pourquoi l'assurance ne prend-t-elle pas cette dépense en compte ?

Thierry FALQUERHO répond à Xavier POUREAU : « C'est un accident, la machine était en location et ceux sont des frais qui montent très vite sur ce type d'engin. Il y a eu une expertise, la remise en état et ça va très vite ».

Monsieur le Maire ajoute : « Dans cette affaire-là, on est satisfait qu'il n'y ait pas de dégât corporel. Donc 30 528 à la place de 30 000 ça sera noté dans le compte-rendu ».

Xavier POUREAU ajoute : « Du coup je vais dire à Stéphane LOHÉZIC de faire attention au parc automobile sous flotte d'entreprise si on fonctionne dans les mêmes conditions d'avoir une assurance adaptée. »

Stéphane LOHÉZIC répond à Xavier POUREAU : « Vous avez raison, il faut toujours tenir compte des éléments qui interviennent. Cette circonstance-là n'avait pas été complètement convenue en tout cas anticipée. Il faut savoir simplement garder la leçon et mettre en place les actions correctrices en face, ce qui va être réalisé ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

DE PRENDRE CONNAISSANCE des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues

22) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 25	Contre : 6 LGPH DCPH		Abstention : 0
Non votant : 0				

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'ADOPTER** les modifications de postes présentées dans le tableau des emplois permanents joint,
- **D'ATTRIBUER** aux agents concernés le régime indemnitaire correspondant à leur poste ou aux situations particulières ponctuelles (prise de responsabilités supérieures et / ou charge de travail en forte progression) au regard des critères adoptés,
- **DE DIRE QUE** la dépense est inscrite au Budget, au chapitre 012

23) PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Serge GERBAUD déclare « Il est dommage que tous les agents ne bénéficient pas de 22 € »

Michèle DOLLÉ répond à Serge GERBAUD : « On a suivi ce que vous souhaitez et 22 c'est pour les petits salaires et les 15 euros c'est pour les salaires les plus hauts. Il y avait eu une faute de frappe je ne sais pas si tu te rappelles au moment de la rédaction, on l'avait relevé et on l'avait changé ».

Monsieur le Maire ajoute : « L'étude qui avait été faite faisait apparaître que 5 % des agents n'avaient aucune couverture en terme mutuelle ».

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Total : 31	Exprimés : 31	
Unanimité	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE REVALORISER** les montants de l'aide à hauteur de 22 € net pour les agents à l'indice inférieur ou égal au dernier indice d'agent de maîtrise principal et de 15€ net pour ceux dont l'indice est au-dessus,
- ➔ **DE MAINTENIR** les autres conditions d'attribution,
- ➔ **DE DIRE QUE** cette revalorisation interviendra à compter du 1^{er} janvier 2020
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense est inscrite au Budget, au chapitre 012

24) PROVISIONS COMPTE EPARGNE TEMPS

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Xavier POUREAU déclare « Nous voterons contre cette monétisation, il y a une dérive de l'usage de ce système, alors qu'on dit que le personnel a besoin de congés ; le Compte Epargne Temps (CET) est fait pour rendre service, pas pour thésauriser. »

Monsieur le Maire répond à Xavier POUREAU : « On pourra peut-être vous apporter des éléments de réponse car il n'y a pas de thésaurisation, il n'y a pas de compensation financière. Nous il faut qu'on la prévoie mais ce n'est pas pour être versé. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « C'est un système qui est assez peu utilisé en terme financier et techniquement il faudrait se rapprocher des Ressources Humaines car je ne voudrais pas vous dire de bêtises sur le nombre de jours ? mais le nombre de jours est limité sur le Compte Epargne Temps. Ça doit être autour de 60 jours. On ne peut pas aller au-delà de 60 jours ».

Serge GERBAUD déclare « que son groupe va s'abstenir car les agents ne vont pas prendre leurs congés. »

Stéphane LOHÉZIC répond à Serge GERBAUD : « Ne pas confondre quand même l'objectif de ce bordereau, c'est simplement une provision budgétaire de sécurisation parce que la provision quand une dépense dans le budget est avérée, en tout cas possible, ce n'est pas que l'utilisation sera réelle, il nous faut la provisionner ».

Xavier POUREAU déclare « Nous avons bien compris la démarche financière de sécurisation mais ce qui nous inquiète c'est la politique d'accompagnement pour inciter à le vider le CET. 60 jours c'est considérable, c'est donc des soucis de gestion en fin de carrière pour la Commune. »

Présents : 26 Pouvoirs : 5 Total : 31 Exprimés : 31
Unanimité Pour : 25 Contre : 3 DCPH Abstention : 3 LGPH Non votant :

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la constitution d'une provision pour le compte épargne temps d'un montant de 56 936.25€,
- ➔ **DE DIRE** que les crédits sont prévus en dépenses au compte 6815 (dotation pour risque) et en recettes au compte 15182 (autres provisions pour risques)

25) QUESTION ORALE -

Monsieur le Maire donne la parole à Fabrice LEBRETON

Au nom du groupe, Fabrice LEBRETON remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté sa proposition de présenter à l'ensemble des membres du Conseil un vœu relatif au centre des finances publiques d'Hennebont. Fabrice LEBRETON lit le texte :

« Objet : Pour la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019, adoption d'un vœu concernant le Centre des Finances publiques d'Hennebont.

Monsieur le Maire,

La Direction Générale des Finances Publiques a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du Ministre de l'Action et des Comptes Publics. Cette réorganisation s'inscrit dans un contexte marqué par un sentiment d'abandon et d'éloignement des services publics par les populations. Pour les agents de la DGFIP, l'inquiétude sur l'avenir de leurs missions est réelle.

Le recours aux Maisons de Services Au Public et aux Maisons France Services, ou le développement du tout numérique ne rassurent ni les élus, ni les personnels, ni les concitoyens.

De nombreuses trésoreries du département, dont celle d'Hennebont, sont concernées par ce projet de restructuration. Cette réorganisation se traduirait par :

- Le transfert de la trésorerie de Lorient Hôpital vers Hennebont.
- La fermeture de la trésorerie d'Hennebont et le transfert de ses missions à Lorient.

Si ce projet est entériné, le Centre des Finances Publiques d'Hennebont ne remplirait donc plus, entre autres, ses missions d'accueil de proximité en faveur de la population. A l'instar de nombreux usagers, nous sommes inquiets par ce projet qui risque donc d'aller à l'encontre de leurs intérêts.

Ainsi, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre en considération notre suggestion suivante. Lors de la séance du jeudi 12 décembre, nous proposons, comme le permet le règlement intérieur du Conseil Municipal, l'adoption, par ce dernier, d'un vœu. Nous vous suggérons la formulation suivante :

« Le Conseil Municipal d'Hennebont attaché aux services publics de proximité, exige l'abandon du projet de réorganisation des Finances Publiques du Morbihan et le maintien, à Hennebont, de la trésorerie avec le plein exercice de ses compétences actuelles. »

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvie SCOTÉ Serge GERBAUD Fabrice LEBRETON »

Réponse de Monsieur le Maire sur la demande de vœu pour le maintien du Centre des Finances Publiques d'Hennebont :

« Le texte proposé par le Groupe « La Gauche Pour Hennebont » est arrivé par email lundi soir, formulé sous la forme d'un courrier et non d'un vœu et nécessite qu'il soit débattu, amendé.

Le règlement intérieur stipule :

Je vous propose une réunion spécifique en deux temps :

- 1- Madame Catherine CASTREC – Directrice intérimaire DDFIP pour une présentation de la réforme
- 2- Des représentants de l'intersyndicale

Que les Conseillers Municipaux qui le souhaitent, $\frac{3}{4}$ d'heure pour chaque personne, qu'ils puissent être auditionnés afin qu'en janvier on adopte un vœu qui sera proposé par vous-même, amendé éventuellement, et on verra si on est d'accord ou pas d'accord sur 2 sujets qu'il faut prendre en considération :

- La relation entre l'Etat et les territoires :
 - ⇒ Accès aux services publics et mobilité
 - ⇒ Financement à terme
- Situation à Hennebont :
 - ⇒ Trésorerie hospitalière : passage de 15 à 18 emplois sur Hennebont
 - ⇒ 1 des 4 points de contact sur Lorient Agglomération avec Lorient, Plouay et Port-Louis

La question va être, ce point de contact ne pouvant plus être là où est actuellement le Trésor Public : où se fera ce point de contact, avec quel type d'horaires, quelles modalités et les critères on les connaît, il faut que ce soit un lieu visible, confidentiel, avec accès internet, pas de paiement en liquide avec un accueil généraliste sur RDV et que toute personne du Pays de Lorient pourra venir à Hennebont même si elle n'est pas d'Hennebont.

Ces questions-là, il faut qu'on les aborde politiquement comme vous le souhaitez sur le désengagement de l'Etat et à la fois concrètement parce que ça pose une lettre de mission pour les futurs élus sur ces lieux d'accueil multi-services, je pense à la CAF, la CARSSAT, ... en lien avec le CCAS, on a à identifier dans la ville un lieu.

Moi je me suis fait à l'idée. Il y a derrière également des financements de 30 000 euros par an qui peut donner des perspectives d'accueil multicartes.

Ma proposition c'est celle-là. Ce soir il n'y a pas la connaissance suffisante du dossier, il y a sûrement un accord de fond sur la problématique qui est posée et puis il faut anticiper concernant l'accueil du public on parle de 2021 donc il n'y a pas un caractère d'urgence à prendre une décision ce soir. Il y a une nécessité que notre équipe fasse un cahier des charges à la nouvelle équipe sur comment assurer à Hennebont une qualité de proximité de services publics. Dans le même temps en étant bien conscient qu'on pallie les carences de l'Etat sur différents sujets. Est-ce que ça vous va ? ».

Fabrice LEBRETON, au nom du groupe, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Levée de la séance à 21 h 40
